

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Nos traitements*. — GENÈVE : U. I. P. G. - DAMES ET MESSIEURS : *La mission de l'école*. — U. I. P. G. - DAMES : *Ceux qui nous défendent*. — NEUCHATEL : *Nécrologie*. — JURA : S. P. J. — INFORMATIONS : *Chez nos voisins*. — BIBLIOGRAPHIE.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J. WAHRENBERGER, trad. R. J. et E. D. : *Pêche dans l'Untersee* (Tableaux scolaires suisses). — E. ZIMMERMANN : *L'enseignement de l'orthographe*. — ALB. R. : *Morale et politique ou Les vacances de la probité*. — INFORMATIONS : *Une curiosité philatélique*. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

NOS TRAITEMENTS

Dans le dernier *Bulletin*, M. A. C. a fort bien exprimé nos sentiments au sujet de la décision du Grand Conseil.

Donc seuls, les traitements en dessous de 5000 fr. recevront un supplément de ménage de 100 fr. et une allocation familiale de 50 fr. par enfant. Tant mieux pour les bénéficiaires, qui en ont un urgent besoin. Nul doute que ce résultat soit dû à notre intervention.

Mais... nous espérions mieux et il y aura bien des déçus ! Nos revendications n'avaient pourtant rien d'exagéré puisque nous demandions simplement le *retour aux traitements légaux*, traitements que nous avons touchés en plein non pas 9 ans sur 19 comme le dit M. A. C., mais 4 (quatre) ans sur 19 ! et si l'on compte 1941... 4 ans sur 20 !

Quelle conclusion tirer de la campagne menée en cette fin de 1940 ? D'abord celle-ci : nous avons agi avec mesure et pondération. Nos arguments ont été extraits, pour la plupart, des Bulletins officiels du Grand Conseil, des statistiques officielles, des rapports cantonaux. Nous avons rappelé les nombreuses promesses faites au moment d'une décision en notre défaveur. Ces arguments n'ont jamais pu être attaqués, parce qu'ils étaient inattaquables !

Ensuite : beaucoup de députés nous avaient promis leur appui ! Mais... nos adversaires sont les plus nombreux probablement !

Enfin : Vous aurez sans doute été frappés lors de vos discussions avec nos députés ou d'autres personnes de la méconnaissance de notre situation réelle. *Sans connaître nos traitements*, on les déclare trop élevés. On rappelle inlassablement les avantages dont nous jouissons : sécurité, vacances, retraite. On compte pour bien peu, ou pour rien : nos études, notre travail, nos responsabilités, notre dévouement, notre

attachement à nos institutions d'une part, et d'autre part le fait que nous avons toujours été les premières victimes d'un budget déficitaire... (même si le déficit prévu se transformait en superbe boni !), la hausse incessante du coût de la vie (la même hausse qui motive une augmentation des produits agricoles par exemple !), le fait, enfin, que nous payons intégralement nos impôts... ce que ne font pas tous nos concitoyens !

Quelle sera notre activité en l'an de grâce 1941 ? La même, toujours la même ! Les motions Cottier et Gueissaz tendant à l'abolition du 10%, donc au retour aux traitements légaux, ont été renvoyées ... A quand ? Espérons que le Grand Conseil daignera les étudier au plus tôt.

Notre tâche, cette année, sera facilitée, car nous aurons enfin notre secrétaire semi-permanent. D'autre part la Fédération recevra très probablement de nouveaux groupements d'employés et fonctionnaires cantonaux.

Si nous en avons la place dans le *Bulletin*, nous publierons intégralement les lettres et circulaires adressées aux autorités depuis août 1940, comme aussi les améliorations de salaires décidées par les autres cantons.

R.

Commission des Finances.

Cette commission est actuellement composée de :

MM. Maxime Reymond, archiviste et journaliste, Lausanne ; Henri Decollogny, agriculteur, à Apples ; Henri Laeser, journaliste, à Lausanne ; Ernest Bertholet, syndic, à Villeneuve ; Albert Brochon, agriculteur, à Thierrens ; Charles Chappuis, agriculteur, à Cuarnens ; Marius Léderrey, notaire, à Montreux ; Ulysse Péclard, syndic, à Yverdon ; John Piot, agriculteur, à Pailly.

GENÈVE U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS LA MISSION DE L'ÉCOLE (*suite*)

Le mouvement scout est très justement apprécié dans la brochure de M. le Directeur de l'enseignement primaire. A ces éloges je ne veux qu'ajouter une remarque d'expérience personnelle.

L'action du scoutisme est efficace et son influence est durable. Dans les « équipes » qui vivent en commun : alpinistes, campeurs, soldats, on reconnaît, à l'âge d'homme, les sujets qui, adolescents, ont accepté et pratiqué la discipline des éclaireurs. Non seulement à leur habileté à cent tâches pratiques, mais encore à la qualité de leur moral et à la droiture de leur caractère.

* * *

Mais nous sommes fort empêchés de lui manifester notre sympathie de manière agissante. Ses dirigeants n'ont jamais, que nous le sachions, désiré notre concours et nous pouvons craindre que notre participation

active enlève à ses jeunes adhérents l'impression de liberté qui leur est si précieuse.

L'efficacité de son action, le scoutisme la doit surtout et en premier lieu à son caractère facultatif, mieux, électif.

* * *

Loisirs, éducation physique. Deux problèmes qui sont à peine du ressort de l'école primaire. Ils ne sont pressants qu'à l'âge de l'adolescence. On ne leur trouvera une solution que dans un cadre plus vaste que celui de l'école et en consentant à dépenser quelque argent.

* * *

La question d'argent. Il faudra bien la résoudre un jour car la bonne volonté ne suffit pas à tout. Je pense, avec M. Bouffard, que le programme d'éducation physique de l'école primaire est très suffisant si on le réalise complètement. Mais comment faire quand dix-neuf classes se disputent une seule salle de gymnastique et quand le terrain de jeux situé à 40 minutes de marche n'offre même pas un coin d'ombre où souffler un moment et déposer les vêtements ?

Il ne faut pas sous-estimer l'action des groupements privés qui s'intéressent aux jeunes. Eclaireurs, sociétés de gymnastique, sociétés de musique, club alpin, etc., ouvrent des champs vastes et variés à l'activité des jeunes gens et groupent un nombre considérable d'adhérents. Un très bel exemple d'activité désintéressée est celui que donne l'Association suisse des clubs de ski qui convie, cet hiver, cinq cents jeunes garçons à un cours de huit jours à Pontrésina. Subsistance, logement, voyage, tout est gratuit.

* * *

Intellectualisme, encyclopédisme, individualisme, tous ces mots en -isme dont on accable cette pauvre école, il conviendrait de voir ce qu'ils recouvrent.

* * *

Intellectualiste, il faut bien que l'école le soit. Enseigner, former le jugement, développer l'intelligence de ses élèves reste sa mission première, celle pour laquelle elle a été fondée et pour laquelle elle est outillée. C'est quand on l'oublie qu'on la charge de vingt tâches impossibles.

* * *

La manie encyclopédique que révèlent les programmes, les instituteurs l'ont dénoncée depuis longtemps. Mais au moment même où M. le directeur de l'Enseignement primaire la condamne, le *Bulletin officiel de l'enseignement primaire* du mois de novembre nous annonce, en ces termes, la prochaine publication d'un nouveau manuel d'histoire :

« Le premier (volume) qui contient une initiation à l'histoire, la préhistoire, l'antiquité et le moyen âge en Suisse, s'adressera aux élèves des 3^e et 4^e années. »

* * *

Exiger la sincérité des épreuves scolaires (qui n'ont aux yeux du maître que la valeur d'un contrôle, d'une mesure de l'efficacité de son enseignement), qui peut prétendre que c'est une marque d'individualisme ? Pour collectif que soit l'enseignement, il faut bien qu'il aboutisse à une tâche particulière individuelle.

* * *

L'école publique, au service de la communauté, est soumise à la critique. Elle ne se prétend pas parfaite. La critique peut être d'ailleurs vivifiante et l'on pense bien qu'à Genève les censeurs n'ont pas manqué. Que sous la plume d'un pasteur atrabilaire, d'un journaliste de mauvaise foi ou d'un pamphlétaire injuste par définition, cette critique ait été outrancière ou mal fondée, c'est à quoi on pouvait normalement s'attendre ; mais j'avoue n'avoir pas lu sans étonnement et sans chagrin, sous la plume de M. le Directeur de l'enseignement primaire, ces lignes contre lesquelles je m'inscris en faux :

« Cet intellectualisme a entraîné un déséquilibre dans le développement des forces élémentaires de l'enfant. Cet individualisme a séparé l'écoller de ses camarades, le maître de ses élèves et de ses collègues, l'école de la famille et du pays. »

M. J.

U. I. P. G. — DAMES

CEUX QUI NOUS DÉFENDENT

Lors de la discussion du budget pour 1941, le Grand Conseil genevois a dû se prononcer sur deux projets de loi : l'un, prorogeant pour 1941 la retenue sur les traitements des magistrats, fonctionnaires et employés cantonaux ; l'autre, modifiant le régime des augmentations annuelles des traitements.

La forte hausse du coût de la vie justifierait non seulement le rétablissement des traitements légaux mais encore leur relèvement, comme c'est le cas dans la plupart des professions privées.

Cependant, tenant compte de la situation financière du canton, dont les fonctionnaires ne sont pas responsables, la Fédération des associations de fonctionnaires s'était modestement bornée à demander une allocation de vie chère inversement proportionnelle aux traitements. Ces allocations étaient les suivantes : 40 fr. par mois pour les traitements inférieurs à 5000 fr. ; 30 fr. par mois, entre 5000 et 8000 fr. et 20 fr. par mois pour les traitements supérieurs à 8000 fr.

D'autre part, la Fédération s'était élevée contre la suppression, pendant cinq ans, d'une sur deux des augmentations légales, mesure arbitraire, injuste, frappant essentiellement les jeunes.

La seule concession prévue par les projets du Conseil d'Etat était une allocation mensuelle de 10 fr. par enfant, aux fonctionnaires ayant

un traitement inférieur à 5000 fr. Sur le papier, ça a l'air de quelque chose. Mais, si l'on se rappelle que les régents débutent à 5200 fr., on voit l'aide précieuse que cela représente ! N'est-ce pas le niveling par le bas que, par ailleurs, l'on dénonce avec tant d'indignation ?

L'unanimité des députés des partis dits « nationaux » — sauf une abstention — suivit le Conseil d'Etat et vota les deux projets. Seuls, s'y opposèrent les députés socialistes. L'un d'eux, M. Treina, présenta un rapport de minorité dont nous lui sommes reconnaissants et dont nous nous plaisons à reproduire quelques passages.

Contre la prorogation de la réduction des traitements il dit :

Nous rappelons que l'Etat de Genève, par des aménagements légaux successifs a, au cours des douze dernières années, économisé sur les traitements de son personnel une somme que l'on peut évaluer à 16 ou 18 millions. C'est un chiffre fort important. C'est, pour tout dire, un des seuls postes, si ce n'est le seul, qui accuse un résultat aussi tangible dans le sens de la réduction des dépenses de l'Etat.

...Il est nécessaire que la population genevoise sache l'effort financier que l'Etat exige du corps de ses fonctionnaires.

Nous croyons de même que le législateur doit en tenir compte, quand il est appelé à légiférer sur la situation matérielle de ce corps. Et cela, tout particulièrement à un moment où le coût de toutes choses augmente sans cesse, au moment où cette augmentation atteint 20 % au moins.

Certes, la situation financière de l'Etat de Genève est sérieuse ; elle ne l'est pas au point que toutes améliorations de la situation des employés de la collectivité doivent être écartées.

Nous nous refusons à considérer comme une atténuation réelle de la retenue sur les traitements les allocations familiales proposées à l'art. 2 de la loi.

...Dans le cas qui nous occupe, il est évident que ce sont les fonctionnaires eux-mêmes qui paieront à leurs collègues les allocations pour enfants que le Conseil d'Etat se propose de leur octroyer.

...Dans ces conditions, nous ne pouvons prendre la responsabilité d'une telle politique du personnel. Nous sommes persuadés qu'une réduction de la retenue actuelle sur les traitements des magistrats, fonctionnaires et employés cantonaux était financièrement possible, qu'elle ne mettait pas plus en danger qu'elles ne le sont les finances de l'Etat, et qu'au contraire, les sommes ainsi allouées eussent contribué à revigorer le commerce local qui, certes, en a besoin.

Notre canton eût ainsi fait un geste que tous ont fait, même ceux dont la situation est aussi obérée que la nôtre.

Contre la loi permettant de n'accorder les augmentations légales que tous les deux ans, M. Treina dit :

La loi fixe le nombre des augmentations légales. Les fonctionnaires qui y sont soumis sont autorisés à penser que ces textes légaux constituent

pour eux en quelque sorte un contrat de travail... La loi en discussion modifie considérablement le nombre des annuités, les portant de 12 à 15, c'est-à-dire les augmente en durée de 25 %. Ce qui se traduit par une perte importante sur le traitement. Un maître d'école subit en 15 ans une perte de 4100 fr. Il va sans dire que ces pertes s'ajoutent aux réductions en vigueur.

C'est en fait une nouvelle baisse de salaires d'autant plus injuste qu'elle ne frappe qu'une partie seulement du corps des fonctionnaires. Elle frappe les jeunes et les frappe d'autant plus qu'ils sont plus jeunes.

Nous pensons que l'économie réalisée de 120 000 fr. par an ne justifie pas une telle violation des engagements pris.

Ainsi, en 1941, alors que le coût de la vie grimpe vertigineusement, aucune atténuation ne sera apportée aux sacrifices temporaires (!) que nous subissons depuis des années. Pour certains même, ces sacrifices seront accrus.

Pourquoi ? Etais-ce indispensable ? Est-ce juste ?

Ce sont les questions que se posent les « serviteurs de la collectivité ». Et, selon leur tempérament, ils sentent monter en leur cœur l'amertume, le découragement, la révolte, ou les trois à la fois. J. B.

NEUCHATEL

NÉCROLOGIE

† **William Pierrehumbert.** — Nous avons appris avec chagrin le décès de M. William Pierrehumbert, survenu à Evilard, le 15 décembre dernier.

Agé de 58 ans, le défunt s'était retiré de l'enseignement en 1936, après 36 ans de service accomplis à Boudevilliers et à Neuchâtel.

A côté de son activité pédagogique, notre ancien collègue se livrait avec une patience infatigable à des recherches historiques et linguistiques, dont un grand nombre firent l'objet de publications dans le *Musée neuchâtelois*.

Mais son œuvre la plus importante fut le *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, fruit de 20 ans de labeur, publié par fascicules de 1921 à 1926. Cet ouvrage de premier ordre valut à son auteur le titre de docteur *honoris causa* que lui conféra l'université de Bâle.

Tôt après, W. Pierrehumbert se met à rassembler les éléments d'une autre œuvre d'envergure qu'il se proposait de publier sous le titre de *Dictionnaire toponymique neuchâtelois*. Tous ses loisirs, toutes ses vacances se passent à établir la généalogie des noms de nos localités et lieux dits. Mais lorsqu'il s'agit de résoudre le problème financier que comporte une publication aussi volumineuse, les difficultés sont telles qu'il faut abandonner le projet. W. Pierrehumbert n'en poursuit

pas moins ses recherches pour compléter sa documentation. L'embolie qui l'emporta mit fin brusquement à ce dernier effort d'un inlassable chercheur.

A plus d'une reprise, la S. P. N., dont W. Pierrehumbert était resté membre auxiliaire, eut l'avantage d'entendre des causeries de ce savant collègue auquel s'en vont nos pensées reconnaissantes. J.-ED. M.

JURA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Le congrès du corps enseignant jurassien, qui devait avoir lieu quelques jours après la déclaration de guerre de septembre 1939, dut être ajourné à des temps meilleurs. Cette manifestation traditionnelle devait couronner les cinq ans d'activité du comité central de la SPJ. Comme ce dernier arrivait au terme de son mandat, le comité général, réuni en assemblée en janvier 1940, décida à l'unanimité de proroger jusqu'à la fin de cette année les fonctions du comité central actuel. Les collègues de Neuveville se déclarèrent d'accord avec cette proposition. Le moment étant venu de prendre une nouvelle décision, les membres du comité général furent consultés par circulaire, et la majorité se prononça pour la remise des pouvoirs à la section de Neuveville.

Conformément aux statuts de la SPJ, art. 14, c'est à l'assemblée générale qu'appartient le droit d'élire le nouveau comité central, sur proposition de la section de district qui deviendra section directrice. Voilà une nouvelle entorse au règlement, direz-vous ? Peut-être, mais le comité central estime avoir fait largement son devoir après six ans d'activité. Néanmoins, si l'un ou l'autre membre du corps enseignant désirait manifester sa désapprobation sur cette manière de faire, M. Wüst, président du comité central, recevra volontiers toutes les suggestions qui lui seront soumises.

Le nouveau comité central qui entre en fonctions au début de 1941, se composera de : M. le Dr M. Möckli, comme président, Mlle H. Berlincourt, M. H. Feignoux, M. G. Voumard, M. Paul Huguelet. Il se constituera lui-même.

Le magnifique rapport de M. le Dr Moine, directeur de l'Ecole normale sur « La formation civique de l'adolescent » et que chaque membre du corps enseignant aura eu l'occasion de parcourir, sera présenté au prochain congrès si les circonstances le permettent. Le comité central se fait encore un devoir de remercier et de féliciter très sincèrement M. le Dr Moine pour son travail intéressant, dont les conclusions, nous n'en doutons pas, conserveront toute leur valeur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Notre comité a reçu de la SPR quelques exemplaires des commentaires sur les deux premières séries de tableaux scolaires. Ceux-ci seront

remis gratuitement à tous les membres du corps enseignant qui en feront la demande. Les instituteurs et institutrices qui désirent en obtenir adresseront leur commande aussitôt que possible à M. W. Wüst, directeur de l'Ecole secondaire, Moutier. Le nombre d'ouvrages étant restreint, on ne pourra satisfaire chacun.

Comité central de la S. P. J.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Valais. — Dans l'idée de donner aux jeunes filles et aux ménagères des connaissances plus approfondies en matière d'économie domestique, le Département de l'instruction publique organise des *cours ménagers ambulants* réservés tout d'abord aux communes qui n'ont pas d'école ménagère. Le programme d'un de ces cours de 160 heures comporte des leçons de cuisine permettant de tirer parti des produits de la campagne (80 h.) ; la couture et le raccommodage (60 h.) ; les soins aux bébés et l'hygiène (20 h.). Les élèves autorisées à suivre ce cours doivent être libérées des écoles ; elles n'auront à payer que le prix des repas pris au cours (60 ct. par repas) et la prime d'assurance contre les accidents. Quant aux communes elles doivent fournir les locaux nécessaires chauffés et éclairés, le logement de la maîtresse du cours et une finance de 50 fr. par cours.

Parallèlement à ces cours ménagers, il sera également donné des cours *d'orientation* d'une durée de 20 h. Ils auront lieu l'après-midi et le soir et seront destinés spécialement aux maîtresses de maison désireuses de se renseigner sur l'emploi rationnel des produits rationnés : denrées alimentaires, tissus, savons, etc.

— A partir du 1^{er} décembre 1940, des allocations de renchérissement sont versées aux membres du corps enseignant, sous déduction de 2 % pour la caisse de compensation : célibataires sans charge de famille : 5 fr. par mois ; mariés et célibataires avec charges de famille : 5 fr. par mois par personne (épouse, père, mère) ; allocations familiales par enfant au-dessous de 18 ans : 5 fr. par mois.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise. — Sommaire de la 6^e livraison (novembre-décembre 1940). Maurice Glayre et la neutralité suisse en 1813. — Notes sur le prieuré de Lutry, par Maxime Reymond. — Plan pour un prochain Joseph de Maistre et la Suisse », par Cécile Delhorbe. — A Nyon et à Genève, en 1782. — Compte rendu de la séance du 25 mai 1940 de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, par H. M. — Borne au Risoud. — Chronique. — Bibliographie.

On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A., 7, rue de Genève, Lausanne. 8 francs par an.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

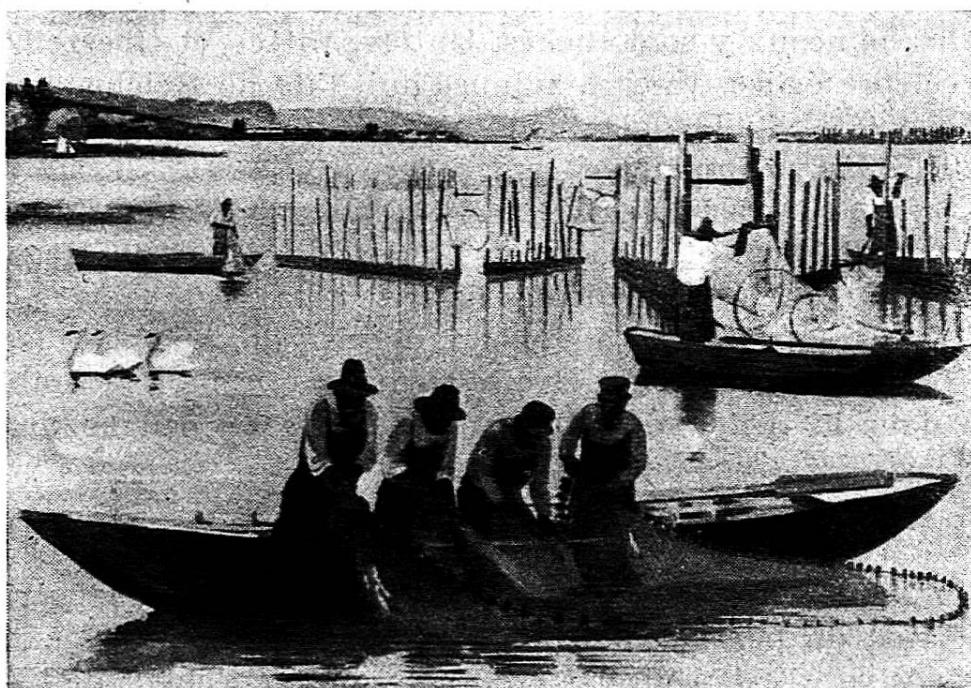
TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

PÊCHE DANS L'UNTERSEE

Série : *L'homme, le sol, le travail.* La pêche dans l'Untersee.

Peintre : *Hans Haefliger, Oberwil (Baselland).*

Bourgeois de Bâle-Ville, né en 1898.



1. Le paysage.

Le tableau de Hans Haefliger nous transporte à l'extrême ouest du Bodensee, dans le pays entre Gottlieben, Ermatingen et l'île de Reichenau.

L'Untersee est bien relié au lac de Constance par le Rhin, mais il garde son caractère particulier. La grandeur, l'étendue du lac de Constance lui manque. Il possède en revanche un charme idyllique, plein de douceur. Ici, nous avons l'impression d'un pays encore peu touché par la culture. Aucun mur ne brise le jeu des vagues. Dans les roseaux de la rive, des oiseaux de toute espèce viennent nicher et les poissons s'y réfugient dans la saison du frai.

La rive suisse — à gauche dans le tableau — repose entièrement sur la mollasse. Les bords abrupts se dressent jusqu'à 300 mètres au-dessus du lac. Des prairies denses recouvrent les pentes, de petits vergers longent la rive. Mais les collines sont couronnées de forêts sombres. Les ruisseaux sont profondément encaissés dans la marne

et le grès tendre. Ils forment, à leur embouchure dans le lac, des deltas en forme de presqu'îles, qui sont de bons lieux de peuplement. Dans le tableau, nous reconnaîsons la langue de terre sur laquelle est construit Ermatingen.

En face, se trouve l'île de Reichenau, avec sa belle allée de peupliers. Comme un bouclier plat, la plaine de Constance, inclinée vers l'ouest, s'élève là, au-dessus du miroir du lac. Mais nulle part n'affleure la mollasse. Elle gît sous les alluvions, qui ont donné au paysage sa douceur mais aussi sa fertilité. Vignobles, cultures maraîchères, champs de céréales, soigneusement enclos, donnent à tout le pays l'aspect d'un jardin. Des hameaux y sont cachés, Unter-, Mittel- et Oberzell, chacun avec sa célèbre église. Encore aujourd'hui, l'île de Reichenau n'a pas complètement perdu la paix monacale qui y régnait au moyen âge, quand elle était un important centre de culture.

Tout à fait à l'arrière-plan, nous apercevons les sommets du Hohenwil, du Hohenhöwen, etc., restes des anciens volcans du Hegau. A la fin du tertiaire, ils vomissaient des masses de lave sur le pays. Ils sont éteints depuis longtemps. Sur leurs débris, de puissants seigneurs bâtirent leurs châteaux. Peut-être la fréquence de petits tremblements de terre dans la région de l'Untersee a-t-elle son origine dans cette ancienne activité volcanique ?

2. Les méthodes de pêche.

Les méthodes de pêche dans l'Untersee sont encore patriarcales. La protection du poisson demande des mesures sévères et exclut une pêche intensive. C'est peut-être pour cela que le pêcheur de l'Untersee utilise un équipement qui fut connu de ses pères et que le bateau à moteur ne s'introduit que lentement.

Il ne peut s'agir ici d'une description complète de tous les appareils et méthodes de pêche. La grandeur et le but de ce travail nous limitent à l'essentiel.

a) *Filets à la traîne.* — Au premier plan du tableau, quatre pêcheurs sont occupés à retirer leur filet. C'est une *Segi*. C'est le plus grand et sans doute le plus ancien des filets du lac de Constance. Ce sont les Romains qui l'ont introduit chez nous : ils l'appelaient « *Sagena* » (c'est donc une seine).

Comme tous les filets à la traîne de l'Untersee, la *Segi* s'évase en poche, comme un sac, dans sa partie médiane, où les mailles sont le plus serrées (fig. 1). Seul, le filet, appelé *Gangfischsegi*, possède un sac véritable. La hauteur de l'engin est de 30 mètres, sa longueur atteint 180 mètres. Pour que la paroi soit bien tendue, le bord supérieur est pourvu de « flottes » de bois, tandis que l'inférieur est chargé avec des pierres.

Comme le filet est très lourd, son maniement demande quatre hommes et un bateau lourd. Quand on a trouvé la place convenable, on jette l'ancre et son flotteur. Le filet est ainsi ancré à une extrémité. Le bateau décrit alors un vaste arc de cercle vers le large et revient à son point de départ. On a laissé filer, au cours de ce déplacement, d'abord 40 mètres de corde, puis la longueur du filet, et enfin 40 mètres de corde. Ensuite, on ancre le bateau et l'on hisse à bord le flotteur de l'ancre de filet, dont la corde est fixée à une cheville du bateau. Alors commence le halage du filet par les quatre hommes. En premier lieu, on tire les deux cordes (début et extrémité du filet). Quand elles

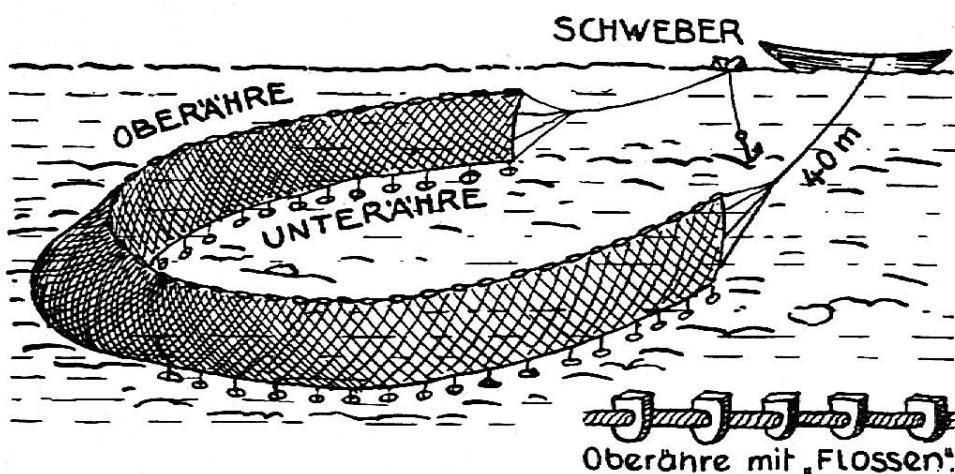


FIG. 1. — Segi. Partie moyenne évasée en sac.

Schweber = flotteur ; Oberähre, Unterähre = ralingues sup. et inf. ; « Flossen » = « flottes ».

sont à bord, deux des pêcheurs saisissent la ralingue supérieure¹, les deux autres, l'inférieure. Ainsi, ils ferment peu à peu le filet en dessous et forment une espèce de fond. Le tableau montre, au premier plan, la fin de la manœuvre. Les « flottes » de la ralingue supérieure sont visibles et bientôt le poisson sera hissé à bord.

La pose de la Gangfischsegi (la seine à bondelles), au moment du frai, du 20 novembre au 25 décembre, est un droit réservé à quelques pêcheurs d'Ermatingen.

(A suivre.) D'après J. WAHRENBERGER. Trad. R. J. et E. D.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ORTHOGRAPHE

1. Le cahier de vocabulaire.

Mes élèves utilisent un cahier de vocabulaire où les noms, les qualificatifs et les mots invariables des textes de dictées sont renfermés dans des pages différentes. Les noms y sont écrits au sing. et au pl. ; les

¹ Ralingue : corde qui renforce le bord du filet.

qualificatifs au m. s., m. pl., f. s. et f. pl. ; une ligne est employée pour chaque verbe ; quant aux mots invariables, ils sont placés par leçons, les uns à la suite des autres.

Il est nécessaire, si l'on utilise des cahiers de format A 5, de grouper 2 pages pour les noms avec 6 colonnes, afin d'éviter le gaspillage du papier ; avec du format B 5, une page peut être divisée en 4 colonnes.

2. Préparations de la dictée.

J'écris au tableau noir les noms au singulier et les qualificatifs au masculin singulier. Les élèves complètent eux-mêmes les deux séries de mots qu'ils lisent, épellent et couchent dans le cahier. Puis j'indique les verbes au même temps que dans le texte de la dictée ; chacun d'eux est conjugué par un écolier, puis par toute la classe qui note, à la page des verbes, le radical et les terminaisons. Enfin les mots invariables sont lus et épelés avant d'être mis en place.

Les séries de vocabulaire ainsi constituées sont numérotées de là... (autant de chiffres que de dictées) afin que les élèves les retrouvent facilement pour les apprendre à la maison.

3. Une dictée. (Elèves de 11-12 ans.)

Texte de Romain Rolland, tiré de « Jean-Christophe ».

« Il se leva bientôt ; la fenêtre l'attirait. Il s'assit sur le rebord intérieur, prudemment retiré dans le fond, et surveillant du coin de l'œil l'araignée qui l'intéressait, mais qui le dégoûtait.

» Le Rhin coulait en bas. au pied de la maison. De la fenêtre de l'escalier, on était suspendu au-dessus du fleuve comme dans un ciel mouvant. Christophe ne manquait jamais de le regarder quand il descendait les marches en clopinant ; mais jamais il ne l'avait vu encore comme aujourd'hui. Le fleuve apparut à l'enfant comme un être inexplicable, mais combien plus puissant que tous ceux qu'il connaissait ! Christophe se pencha pour mieux voir ; il colla sa bouche et écrasa son nez sur la vitre.

» L'enfant regardait et écoutait avidement ; il lui semblait qu'il était emporté par le fleuve... Quand il fermait les yeux, il voyait des couleurs : bleu, vert, jaune, rouge, et de grandes ombres qui courrent, et des nappes de soleil... »

a) Préparations en classe.

Les noms :

le rebord	les rebords	l'escalier	les escaliers
l'œil	les yeux	le ciel	les cieux
l'araignée	les araignées	une nappe	des nappes
le Rhin	—	un être	des êtres
un pied	des pieds		

Les qualificatifs :

intérieur	intérieurs	intérieure	intérieures
suspendu	suspendus	suspendue	suspendues
mouvant	mouvants	mouvante	mouvantes
inexplicable	inexplicables	inexplicable	inexplicables
puissant	puissants	puissante	puissantes
emporté	emportés	emportée	emportées

Les verbes :

imparfait (i.) d'attirer : (attir) ais, ais, ait, ions, iez, aient : passé simple (p. s.) de s'asseoir : (ass) is, is, it, îmes, îtes, irent ; i. d'intéresser : (intéress) ais, ais, ait, ions, iez, aient ; i. de dégoûter : (dégoût) ais, ais, ait, ions, iez, aient ; p. s. d'apparaître : (appar) us, us, ut, ûmes, ûtes, urent ; i. de connaître : (conna) issais, issais, issait, issions, issiez, issaient ; p. s. de coller : (coll) ai, as, a, âmes, âtes, èrent ; présent (p.) de courir : (cour) s, s, t, ons, ez, ent.

Les mots invariables :

prudemment, en bas, au-dessus, quand, en clopinant, aujourd'hui, mieux, avidement.

La préparation en classe est achevée quand j'ai donné à mes élèves la signification des mots qui leur sont inconnus.

b) Préparations à la maison.

Les enfants doivent apprendre les noms et les qualificatifs sous toutes les formes écrites, ainsi que l'orthographe des mots ou expressions invariables. Ils écrivent les verbes (dans un cahier spécial) aux six personnes du temps indiqué et les apprennent par cœur.

c) Contrôle en classe.

L'étude du vocabulaire est contrôlée avant la dictée. Ce contrôle est oral ou écrit : les verbes d'abord, puis les noms, les adjectifs, enfin les mots invariables. Les verbes faux sont à refaire 5 fois ; les autres mots faux, à copier.

Si ce travail de contrôle est fastidieux, ou si l'on veut gagner du temps, on prend les noms au sing. ou au pl. et les qualificatifs sous une forme seulement. Eventuellement, on peut supprimer ce contrôle ; alors, les mots appris seront soulignés pendant la dictée, à mesure qu'ils se présentent. Dans ce cas, les élèves les orthographient sans le secours de la voix d'un camarade. Au maître, ensuite, de voir s'ils sont justes ou faux.

d) Dictée du texte. **e) Corrections.** } Voir *Educateur* du 12 octobre 1940.

Nota. — 1. Les textes des trois dictées sont repris au point de vue du vocabulaire dans une quatrième leçon (cahier de devoirs), où l'ortho-

graphie des mots nouveaux est revue encore une fois. Pour cette leçon, qui peut se faire de mille manières, les élèves revoient à la maison les trois séries de mots qu'ils ont étudiés pendant la semaine.

2. La préparation du vocabulaire nouveau, en classe, se fait à la suite de la dictée, en fin de leçon.

3. Une telle leçon dure au maximum 1 heure 20 (suivant la longueur du texte). Contrôle : 10 min. — Dictée : $\frac{1}{2}$ heure — corrections : 10 min. — Préparation du vocabulaire suivant : 30 min. E. ZIMMERMANN.

Je donnerais volontiers, aux collègues qui ont essayé d'expérimenter mes règles d'orthographe, des renseignements encore utiles, si la leçon de dictée ne « marche » pas parfaitement. Il suffit pour cela d'un simple échange de correspondance. E. Z.

MORALE ET POLITIQUE¹
ou
LES VACANCES DE LA PROBITÉ

J'estime pour ma part que mieux vaudrait me trouver en désaccord et opposition avec tout le monde que de l'être avec moi-même tout seul et de me contredire. Socrate, dans le *Gorgias*.

Ces lignes que M. Victor Martin, professeur à l'Université de Genève, place en tête de la préface écrite pour cet ouvrage, définissent exactement la position du philosophe disparu par rapport aux événements et aux réactions qu'ils suscitent.

« Les événements auxquels nous assistons depuis quelques années nous font apercevoir, comme au travers d'une loupe énorme, certaines abdications morales, doublées du reste de non moins curieuses abdications intellectuelles. »

Claparède, après avoir écrit ces lignes, les fait suivre de cette remarque : « Ces abdications ne laissent pas d'intéresser le psychologue, sans être rien de très nouveau pour lui ». L'auteur va-t-il donc se contenter d'enregistrer les faits qui témoignent du trouble actuel des esprits par seul intérêt de psychologue devant un cas pathologique intéressant ?

Non ! car le psychologue est citoyen et il n'est pas indifférent à la cité que les hommes qui la composent aient un esprit sain.

Non ! car le psychologue est chrétien et les notions de bien et de mal ne sont pas pour lui des abstractions sans valeur efficace. Il ne peut y avoir plusieurs morales : la morale internationale relève des mêmes principes, exactement, que la morale individuelle. Deux doctrines s'affrontent présentement : celle de la Force et celle de l'Esprit.

¹ *Morale et politique ou Les vacances de la probité*, par Ed. Claparède. Editions de la Baconnière, Neuchâtel.

Entre ces deux doctrines, le choix du philosophe ne peut faire de doute ; ne serait-ce que parce que la doctrine de l'Esprit est infiniment plus exigeante « ...ce jeu, consistant à faire triompher l'Esprit, me semble l'emporter de beaucoup en intérêt sur le jeu de la Force, d'abord parce qu'il est *infiniment plus difficile* ». Le jeu de l'Esprit repose sur la *probité* et ce que Claparède appelle ses corollaires, parmi lesquels il cite la *non-infaillibilité*, le *non-opportunisme*, l'*équité*, le principe d'*information intégrale*, le principe de *fermeté* (les fautes que peuvent commettre nos adversaires ne nous dispensent pas de nos devoirs intellectuels et moraux), et le principe de l'*internationalité de la morale*.

Dans quelle mesure les gens de notre époque : hommes politiques et journalistes surtout, ont-ils contrevenu à ces principes tout en prétendant leur être soumis ? c'est ce que l'auteur montre en apportant une quantité de faits et de citations. Nos journalistes les plus *sérieux* ont consenti à ces vacances de la probité. Les citations de Claparède mettent en pleine lumière les palinodies de ces messieurs. Nous n'aurons pas la cruauté de relever ici certaines des lignes qu'ils ont écrites. Détachées des considérations dont elles font l'objet, elles donneraient à ce compte rendu le caractère d'une polémique, ce qui serait contraire au vœu de Claparède, qui a voulu faire œuvre constructive. car s'il met en relief certains traits de cette maladie sociale que constitue l'improbité, c'est pour chercher des remèdes à ce mal.

Ces remèdes, l'éducation les fournira en apprenant à bien penser. « ... faire ses *humanités*, c'est se former à la probité, en apprenant à bien penser. »

Et voici la définition que l'auteur donne de *bien penser*. Elle me paraît complète, exacte et en même temps si sensible que je tiens à la citer en entier :

« Bien penser, c'est recourir à l'observation, à l'expérience, à l'examen impartial des faits ; c'est distinguer les jugements subjectifs de valeur des jugements objectifs d'existence ; c'est tenir compte, pour la surmonter, de cette « diversité des univers » qui rend les hommes incompréhensibles les uns aux autres ; c'est encore penser courageusement, ne pas craindre de regarder la vérité en face, de remonter le courant, de « penser difficilement », comme disait Thibaudet. »

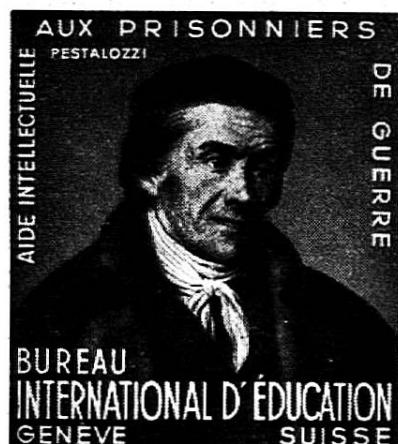
Je n'irai pas plus loin dans l'examen de *Morale et Politique*, comptant bien que tous les éducateurs liront ce bel ouvrage. Comme le dit justement M. Victor Martin dans sa préface : « Il exaspérera et enthousiasmera, du moins nous l'espérons, car s'il ne rencontrait que de l'indifférence, ce serait un présage sinistre. On a beaucoup parlé, un temps, chez nous, de « défense spirituelle ». Quel meilleur moyen pour y contribuer que de mettre l'esprit en garde contre les embûches que lui tend sa propre faiblesse, lui faire voir clairement l'enjeu de la partie qui se joue et l'armer pour la bonne cause ? »

ALB. R.

INFORMATIONS **UNE CURIOSITÉ PHILATÉLIQUE POUR LES ÉDUCATEURS**

Nombreux sont les membres du personnel enseignant qui sont en même temps de fervents philatélistes. Du reste l'inventeur du timbre-poste n'était-il pas lui-même un instituteur ?

Le timbre de bienfaisance que vient d'éditer le Bureau international d'Education en faveur de son Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre les intéressera sans doute tout particulièrement. Ce timbre est une reproduction fidèle du célèbre tableau de Pestalozzi qui se trouve au Musée de Zurich.



En acquérant cette curiosité philatélique de guerre, les éducateurs contribueront aussi à soutenir l'œuvre dont le Bureau international d'Education s'est chargé pendant les hostilités : l'envoi individuel et collectif de livres aux militaires en captivité, d'accord avec l'article 39 de la Convention de Genève du 29 juillet 1929. Ils collaboreront ainsi à maintenir vivant chez ces hommes privés de liberté l'intérêt pour les choses de l'esprit.

Le timbre du Bureau international d'Education sera le premier d'une série consacrée aux principaux pédagogues du monde entier.

En classe, les maîtres pourront choisir le timbre Pestalozzi comme centre d'intérêt d'une leçon d'actualité sur l'activité humanitaire de la Croix-Rouge, sur la vie et l'œuvre du grand éducateur suisse, etc.

LES LIVRES

Les vendanges de Bonne, par J.-F. Rouiller. Plaquette éditée par « La Compagnie de 1602 », Genève.

L'épisode des luttes entre Genève et le duc de Savoie connu sous le nom de Vendanges de Bonne a été étudié par plusieurs historiens. Le mérite de notre collègue Rouiller, à qui nous devons cette récente étude, est d'avoir utilisé des documents nouveaux et de s'être livré sur place à des recherches topographiques qui lui ont permis de préciser tant les faits que les lieux où ils se sont passés. Des cartes et photos aident à l'intelligence du texte et font de ces pages une évocation très vivante des luttes menées par les Genevois du XVI^e siècle, époque où, disait notre bon maître Bâtard : « Le règne du thé n'était pas encore venu, et où l'on n'avait pas peur de défendre son vin par les armes ! »

La bibliographie établie par M. Rouiller témoigne de la conscience qu'il a apportée à son étude. Nous souhaitons que beaucoup de lecteurs puissent apprécier ce travail.

ALB. R.



*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthour*

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



*Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)*



CARAN d'ACHE
Les Crayons de chez nous

Comptoir des Tissus

Le spécialiste par excellence

Genève - Lausanne - Berne - Vevey - Porrentruy

Empaillage de tous les animaux pour écoles
Fabrication et vente de **Fourrures**
Chamoisage de peaux
Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Biel 7, ch. d. Pins 15



Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !
Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Publications pédagogiques

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle